

# SOMMAIRE

<b>Rubriques</b>	<b>Pages</b>
<b>Éditorial</b>	2
<b>Billet du Maire</b>	3
<b>Aînés</b>	4 - 5
<b>Culture</b>	6 - 7
<b>Actualité</b>	8 - 10
<b>Brèves communales</b>	10 - 13
<b>Échos du Conseil municipal</b>	14 - 16
<b>Trafic</b>	17
<b>Enjeux</b>	18
<b>Agenda</b>	19
<b>Informations communales</b>	20

# ÉDITORIAL

Un numéro très éclectique, voilà ce que la rédaction de la *Coquille* vous propose en ce joli mois de mai.

Un billet de notre maire, à l'humeur prime-sautière et à l'allégorie toute printanière, pour ouvrir et donner le ton de ce numéro (mais n'est-ce pas le rôle de la cheffe de l'exécutif de mener, à la baguette, les ouailles dissipées que nous sommes parfois ?).

Mais la tonalité est la bonne, rassurez-vous ! Derrière la légèreté de la forme se dissimule à peine l'acuité et la force du propos.

Les enjeux écologiques et démographiques qui nous attendent ces prochaines décennies viendront à coup sûr perturber notre quotidien.

Si nous ne voulons pas nous faire dicter nos choix par un pouvoir cantonal en manque chronique non seulement de liquidités mais également d'idées modernes et novatrices, ni être phagocytés par un développement anarchique et démesuré des communes qui nous entourent nous devons travailler à mettre sur pied notre propre vision, ouverte, raisonnée et raisonnable, de ce que sera le Vandœuvres des années à venir.

En clair, aménager notre territoire dans le respect des acquis et la vision des futurs, alchimie délicate et subtile qui requiert une vigilance toujours renouvelée et un esprit de concertation qui ne doit cependant jamais cesser d'être critique.

La tâche est ardue, vous en conviendrez.

Pour guider votre réflexion et ouvrir des pistes nous vous proposons l'analyse de l'un de nos rédacteurs sur ce sujet, laquelle n'a pas pour vocation de clore le débat, loin s'en faut !

Le débat suscité par la difficile traversée du village n'est que le sommet d'un iceberg qui n'est pas prêt de fondre.

Mais ce numéro recèle d'autres voyages encore...

Vers l'antiquité grecque et des réalités financières bien plus contemporaines, c'est là que nous avons également choisi de vous mener en vous conviant à une brève visite de la Fondation Hardt.

Nous fêterons ensuite quelques anniversaires dignes de ce nom avant de vous parler une fois encore d'aménagement. Mais il s'agira ici d'architecture dans le cadre d'un projet ambitieux de réhabilitation et de rénovation de la maison Bianchi qui, à n'en pas douter, dynamisera le centre du village.

Nous aurions pu préférer un commerce plus traditionnel, plus en phase avec ceux existants comme une boulangerie, une confiserie ou une poissonnerie, pourquoi pas, mais c'est le choix de l'audace qui a prévalu cette fois comme vous le découvrirez dans nos colonnes.

Nous n'avons pas oublié ensuite, pour clore cette édition, de vous livrer quelques unes de nos rubriques villageoises, pour ne pas dire habituelles : sorties, nominations, adieux et échos, pour ne citer qu'elles.

Bonne lecture !

*Nicolas Terrier*

# BILLET DU MAIRE

## *Papillonnage politique*

Alors qu'à l'automne 2004, c'est une *journée étincelante* qui avait inspiré mon billet, en ce début de printemps, c'est le réveil de la nature qui dicte à ma plume (façon de parler) dans quelle direction s'envoler.

Durant de longues semaines, fait tout à fait exceptionnel, un temps réellement hivernal a prévalu sur nos régions. Tout était paralysé, sans vie, gelé. La nature semblait ne jamais vouloir redémarrer. Puis, un rayon de soleil plus chaud, plus haut, plus long... et voilà la végétation qui bouge, la faune qui s'éveille.

Cette progression de la nature vers l'éclosion, cette préparation, invisible mais inéluctable, permettent qu'au moment voulu, le printemps peut commencer.

Mais, me direz-vous, où nous mènent ces considérations « botanico-saisonniers » ?! Tout simplement à la conclusion que cette évolution, invisible mais incontestée, est identique à celle que suivent les affaires publiques, d'une façon générale, et celles de Vandœuvre, en particulier.

On le sait, les activités déployées par le conseil municipal et l'exécutif sont nombreuses et variées (de plus en plus !). Elles sont aussi plus soutenues et plus compliquées : préparation et participation aux multiples séances, lecture prolifique de procès-verbaux, étude de dossiers toujours plus complexes...

Ce travail préparatoire, prudent et réservé car non encore abouti, revêt une importance primordiale, car c'est lui qui permet d'amener le dossier à maturation, au même titre que le rallongement des jours, imperceptible mais bien réel, permet à la nature de préparer son éveil.

Que ce soit à l'exécutif ou au conseil municipal, de nombreux projets sont à l'étude (en gestation, avais-je envie de dire, toujours en réfère-

rence à la notion de naissance, de renouveau). Je pense, par exemple, à la réhabilitation de la maison Bianchi, à la dissolution de l'association du Gical et à la gestion future des déchets verts communaux, aux dossiers complexes de la sécurité routière, de la circulation et de la mobilité, à la prise en charge de la petite enfance, à l'entretien et à l'utilisation optimale des bâtiments communaux, à la renaturation des nants et à l'assainissement des eaux. Mais je pense surtout à l'établissement d'un nouveau plan directeur communal d'aménagement du territoire.

De l'adoption de celui-ci, qui aura dorénavant force de loi vis-à-vis de l'État comme des particuliers, dépendra l'avenir démographique et environnemental de notre commune. L'enjeu est immense et la responsabilité des élus lourde de conséquences.

La genèse de ce plan d'aménagement, comme d'ailleurs l'élaboration de tout projet communal, se fait donc, dans un premier temps, de manière informelle, en commission, au cours de séances de travail internes destinées à examiner la faisabilité du dossier, son bien-fondé, ses conséquences financières, communales ou éventuellement régionales, etc.

Ainsi, tout comme au jour voulu le merle siffle à nouveau et le bourgeon éclot, l'élaboration confidentielle et officieuse d'un projet arrive à son terme : le dossier est suffisamment avancé pour pouvoir être présenté, proposé, expliqué ou, dans les cas les plus simples, exécuté. Le projet est né.

Voilà pourquoi, en ce mois d'avril, j'ai éprouvé l'envie, simple badinage d'un billet du maire à l'humeur primesautière, de comparer l'incomparable : l'avènement spontané - et finalement rapide - du printemps et le travail opiniâtre - mais qui nécessite beaucoup plus de temps - de vos élus !

*Catherine Kuffer*

## AÎNÉS

C'est dans des conditions extérieures polaires - où la neige et le gel conféraient à notre commune des allures de Brévine - que nos Aînés partagèrent, mercredi 2 février dernier, le traditionnel déjeuner de début d'année.



Mais, rassurez-vous, le caractère convivial de l'événement et l'ambiance festive de la salle communale réchauffèrent bien vite les cœurs et le reste.

Chacun commença par se souhaiter le meilleur pour 2005, par se raconter les fêtes de Noël en famille, les dernières anecdotes ou d'anciens souvenirs communs.

Répondant nombreux à l'invitation des autorités, jeunes et moins jeunes retraités purent applaudir le discours de Madame le Maire Catherine Kuffer, portant sur l'actualité communale. A cette occasion, il nous fut confirmé - entre autres nouvelles - la « mort » du GICAL.



Nos deux « Danièles » (Jacquet et Muster) avaient quant à elles assuré de mains de maîtres la décoration des tables, tandis que le délicieux repas venait tout droit des cuisines de l'Auberge.

Marielle Desbiolles se produisit en fin de repas, dans un répertoire fort apprécié de chansons d'autrefois, qui fit même danser les plus audacieux...



Cerise sur le gâteau, Viviane de Witt - qui nous avait caché son talent lyrique - accompagna la cantatrice d'une voix proche de celle du célèbre « rossignol milanais »...

Au terme de cette manifestation, nous pouvons tirer un grand coup de chapeau à nos seniors : ils répondent toujours présents et nous surprennent par leur éternelle jeunesse.

*Véronique Christe*

Photographies : *Véronique Christe*



## CULTURE

### Fondation Hardt : quelle politique culturelle ?

Le lundi 29 novembre 2004 la commission Culture, composée de Mesdames Véronique Christe, Elizabeth Gampert et Laurence d'Hespel et de Messieurs Justin Benoit, Pierre Bosset, Christophe Imhoos et Daniel Rinaldi s'est réunie sous la présidence de Madame Viviane de Witt en présence de Madame Gabrielle Gourdou-Labourdette, adjointe.

La Fondation Hardt avait sollicité de l'Exécutif une entrevue afin d'expliquer ses difficultés économiques actuelles.

Une délégation composée de Monsieur le Professeur Pierre Ducrey et de Madame Monica Brunner a été reçue en la mairie par la commission Culture.

Le Professeur Ducrey a distribué à chaque personne présente un fascicule intitulé « Présentation de la Fondation Hardt »

Ce document fait état de la situation financière difficile dans laquelle se trouve la Fondation tombée en décrépitude et menacée de vente en 2003.



La Fondation Hardt est mal connue car elle a pour interlocuteurs des savants du monde entier spécialistes de l'Antiquité grecque et romaine. Elle a été largement dotée par son fondateur, mais aujourd'hui restent essentiellement une

bibliothèque de référence spécialisée de très haut niveau et des bâtiments composés d'une maison de maître et d'une orangerie qui n'ont pas été entretenus depuis des décennies, le tout dans un parc de grand charme.

Malheureusement, le capital laissé par le fondateur semble n'avoir pas été géré avec circonspection et il n'en reste pas grand-chose.



Compte tenu de la qualité des travaux de la Fondation, centre d'excellence mondiale de l'Antiquité classique, des aides extérieures sont venues s'atteler au sauvetage de la Fondation.

Les besoins se situent au niveau de la réfection des bâtiments et d'une prise en charge des frais de fonctionnement.

En ce qui concerne les bâtiments, les frais de rénovation ont été évalués à deux millions de francs, dont la moitié seulement a été trouvée à ce jour, grâce à des dons privés et à la Loterie romande...

Une deuxième étape, en considérant que la première serait réalisée, prévoit la restauration du Parc de l'Orangerie datant du 19<sup>ème</sup> siècle et des serres portant le projet global à Fr. 4'000'000.-.

En sus de ces budgets pour lesquels la Fondation cherche des sponsors, le Professeur Ducrey et Madame Brunner exposent que les frais de fonctionnement annuels se montent à Fr. 500'000.-, pour lesquels ils sollicitent égale-

ment une aide de la commune de Vandœuvres. Fr. 300'000.- seraient déjà garantis par la Confédération, le Fonds national Suisse et l'Université de Genève.

La Fondation explique qu'elle doit assumer les charges suivantes :

- Frais d'organisation des colloques ;
- Frais d'impression des entretiens à hauteur de Fr. 50'000.- par an.

Une petite hôtellerie six mois par an, avec neuf chambres pour héberger les savants qui sont logés et nourris pendant leur séjour, ces derniers payant entre Fr. 50.- et Fr. 80.- par nuit.

L'objectif est de trouver des bourses pour les jeunes chercheurs qui viennent des pays de l'Est, du Japon, etc.

Enfin, des frais de personnel pour la gestion de la maison assurée par Mme Brunner, le bibliothécaire scientifique et la gouvernante.

En dernier lieu, les frais d'hôtellerie, d'électricité, de téléphone.

La Fondation demande à la commune une aide financière et des conseils pour trouver d'autres sponsors.

Le Professeur Ducrey indique que la Fondation Hardt, en sus de sa bibliothèque d'une qualité et d'une rareté remarquables, attire des savants de renommée mondiale, il est vrai dans un domaine qui aujourd'hui n'emporte pas l'adhésion des foules, à savoir la culture classique grecque et romaine.

C'est un centre de recherches très pointu, où plus de 3'000 savants ont séjourné depuis vingt-cinq ans. Le Centre est affilié à l'École Suisse d'Archéologie et à l'Institut Suisse de Rome.

À la remarque que le Centre défend une tradition élitiste, le Professeur Ducrey reconnaît que si elles ne peuvent pas être populistes, Vandœuvres pourrait néanmoins contribuer à faire connaître ces recherches.

Certains conseillers souhaitant se rendre compte sur place, rendez-vous est pris pour le mardi 7 décembre suivant.

Mmes Gabrielle Gourdou-Labourdette et Laurence d'Hespel, ainsi que M. Christophe Imhoos se sont rendus à cette visite de chantier, Viviane de Witt étant malheureusement retenue à Palexpo.

Cette demande jointe aux nombreuses autres demandes de subventions a généré chez les membres de la commission Culture le besoin de faire une pause dans l'attribution des subventions et de réfléchir à la politique culturelle de la commune.

De l'avis de la commission, le débat est le suivant : soit on considère que le saupoudrage de subvention à la demande des communes voisines, d'associations ou de particuliers est un devoir pour Vandœuvres, soit on définit une vraie politique culturelle avec quelques grands projets qui excluent le saupoudrage.

La commission Culture a créé en son sein un groupe de réflexion composé de Mme Gourdou-Labourdette adjointe, de la soussignée, présidente, et de MM. Christophe Imhoos et Daniel Rinaldi.

Ce groupe s'est réuni le 11 janvier dernier. Le problème de la pièce de théâtre créée tous les deux ans dans les jardins de la mairie a été également évoqué avec l'effort financier particulier qu'il impose.

À noter qu'en attendant le moment de cette réflexion, le solde de la commission Culture a été octroyé à la Fondation Hardt.

Ce débat n'est naturellement pas clos.

*Viviane de Witt*

Photographies : *Fondation Hardt*

# BRÈVES COMMUNALES

## Anniversaires

Un anniversaire, quel qu'il soit, est un événement à ne pas manquer : il permet de se souvenir de l'heureuse origine de la fête, sert de prétexte à une journée de réjouissances, de partage et de témoignages d'affection, et interrompt ainsi agréablement le cours ordinaire de la vie.

C'est pourquoi, depuis toujours pourrait-on dire, le maire a coutume de se rendre chez les Vandœuvriens le jour où ils célèbrent un anniversaire important : 50 ans de mariage et décades de plus ; 80 ans et décennies subséquentes.

Il nous a paru sympathique de vous tenir désormais informés, après coup pour faire preuve de discrétion, de ces dates qui font l'histoire de chacun d'entre vous.

Ainsi, depuis le début de l'année, Monsieur **Thu Mong** a fêté ses **80 ans**, le 1<sup>er</sup> février, ainsi que Monsieur **Gabriel Nachon**, le 5 février, Madame **Jacqueline Cauderay**, le 15 mars, Monsieur **Heinrich Siegwart**, le 24 mars et



Photographie : C. Kuffer

Madame **Helga Langenegger**, le 14 avril.

Madame **Andrée Tardy** a magnifiquement passé le cap des **90 ans**, le 8 mars, et Monsieur **André Marcon**, le 28 mars.

Durant ces premiers mois de 2005, je n'ai en revanche pas eu le plaisir de célébrer un anni-

versaire de mariage. Gageons que cela ne saurait tarder...

A chacune de ces occasions, je me suis rendue chez les jubilaires, afin de leur présenter les vœux et félicitations des autorités communales et leur remettre un souvenir, témoignage d'amitié de la part des élus.

Je suis à chaque fois très chaleureusement accueillie, ce qui me touche beaucoup ! De plus, le moment de partage – souvent bien arrosé (!) qui suit la remise du petit présent me permet, non seulement de découvrir ou mieux connaître des habitants de Vandœuvres adorables et accueillants, mais aussi de me rappeler combien le contact avec des personnes ayant déjà un long passé derrière elles est enrichissant.

Je ne saurais manquer l'occasion de réitérer ici nos vœux chaleureux et sincères à toutes celles et ceux qui marqueront cette année d'une pierre blanche un jour d'anniversaire important !

CK

## Soirée d'adieux au pasteur Jean Fillet

Discours prononcé par Madame le Maire à l'occasion du départ de Monsieur Jean Fillet, pasteur de la paroisse de Vandœuvres-Choulex, le 16 mars 2005.



Photographie : D. Jornod

Monsieur le Pasteur, cher Monsieur,  
Chère Josiane,

Puisque cette soirée est organisée en votre honneur (ce qui est sympathique), à l'occasion de votre départ de la paroisse de Vandœuvres - Choulex (ce qui l'est moins), c'est à vous et à votre épouse que je voudrais adresser très personnellement et très directement quelques mots.

Depuis bientôt un siècle, Genève vit une séparation de l'Église et de l'État tout autant légale que réelle.

Pourtant, il y a des cas, comme ce soir, où cette séparation n'a vraiment pas sa raison d'être.

En effet, les personnes concernées et touchées par votre départ (d'ailleurs bien involontaire et bien trop prématuré) sont, finalement, les mêmes que celles que nous, élus, avons la responsabilité et le plaisir d'administrer : ce sont tout simplement les habitants de nos belles communes de Vandœuvres et de Choulex.

Ce soir, nous sommes tous réunis pour vous dire notre gratitude pour les années de pastorat que vous avez consacrées, avec conviction et enthousiasme, à la paroisse de Vandœuvres - Choulex. Et pour vous dire aussi merci pour la richesse musicale dont vous avez entouré votre présence. Grâce à vous (sans toutefois oublier de nommer Diego Innocenzi et Pierre Schlaepfer), notre paroisse s'est ouverte à la musique. C'est un plus, que nous espérons ne pas perdre, comme nous devons vous perdre aujourd'hui. Comme l'a dit le pasteur van den Heuvel tout à l'heure, c'est une des traces que vous allez laisser dans notre paroisse...

Les années de votre ministère chez nous sont certes trop peu nombreuses (afin de ne pas ternir l'ambiance je ne m'appesantirai pas sur le pourquoi de ce départ, ce n'est d'ailleurs pas mon rôle), mais je sais qu'elles laisseront un souvenir vibrant et chaleureux dans le cœur des paroissiens comme chez tous ceux qui ont eu l'occasion de vous côtoyer.

Vous avez du ressort, du dynamisme, vous regorgez d'idées et de passions, vous êtes soutenu et entouré, dans votre charge comme dans

vos famille..., nous ne doutons dès lors pas que vous allez faire le meilleur usage de votre temps libre retrouvé ! Temps libre qui, de toute manière, vu vos multiples intérêts, ne va pas être si étendu que cela... nous en sommes convaincus !

Mais vous allez manquer à notre paroisse, à notre commune, vous comme votre épouse, toujours fidèlement présente à vos côtés. Car, bien que domiciliés dans une commune voisine, vous avez tous deux été très présents à Vandœuvres, qui vous a accueillis aussi rapidement que vous l'avez aimée.

Au nom des autorités communales, il me reste à vous remercier *fortissimo* pour ce que vous avez apporté à nos paroisses et à vous adresser, comme *finale*, toute une *gamme* de vœux plus *mélodieux* les uns que les autres : santé, bonheur, amitié, affection, partage, projets, réalisations, rêves, sérénité, le tout avec le *tempo* que vous aurez choisi, mais surtout sans *bémol* ni *fausse note*.

CK

### **Transfert de charges du canton aux communes**

Ainsi que le compte rendu des séances du conseil municipal vous l'apprend, la commune de Vandœuvres a décidé de s'opposer au transfert de charges de l'État de Genève sur les 45 communes du canton. Ce report, qui représente 12,5 % des charges financières liées au versement des prestations et subventions allouées conformément à la loi sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI, s'élève à 44 millions de francs. Cela représente près d'un demi-million de francs pour notre commune.

La très grande majorité des communes, pour ne pas dire la totalité, s'est opposée avec force à cette volonté de report de charges, notamment en raison de la décision unilatérale de l'État, du manque total de concertation canton/communes, ainsi que par solidarité avec des communes qu'un tel transfert placerait dans les chiffres rouges (alors même que les budgets communaux ne doivent pas être déficitaires).

A l'heure où vous lirez ces lignes, la population

genevoise aura décidé si elle acceptait ce transfert de charges ou non.

CK

### Traversée du village

Après le résultat clair de la votation du 24 octobre 2004, il était « urgent d'attendre » avant de réexaminer la suite à donner à ce dossier.

Après avoir laissé la situation se décanter, élus et référendaires se sont retrouvés pour un premier tour de table permettant aux uns et aux autres de resituer leurs objectifs. Il est très vite apparu que tous étaient d'accord sur la nécessité d'entreprendre un certain nombre de mesures, à définir : les projets de construction des Communaux d'Ambilly, de Puplinge, du Ceva et d'Étoile-Annemasse, ainsi que l'augmentation du trafic tant local que pendulaire restent des menaces que plus personne ne peut, en effet, ignorer.

Des contacts ont déjà été pris avec le service des routes cantonales du DAEL et l'OTC : de nouvelles mesures provisoires, convenues avec les référendaires à l'exception de l'intersection route de Vandœuvres / chemin des Hauts-Crêts pour laquelle une solution doit encore être trouvée, vont pouvoir être prises rapidement aux trois carrefours du village.

Quant au chemin de la Seymaz, qui est communal, une étude va être confiée à un bureau spécialisé dans la circulation.

Un manque de communication et d'information ayant été reproché aux autorités dans ce projet, ces dernières mettront tout en œuvre pour que les prochaines études (qui devraient être simples, courtes et donc moins onéreuses) soient portées à la connaissance de chacun. Il est toutefois rappelé que l'exécutif se tient tous les matins à disposition pour fournir tout renseignement désiré. Les autorités n'ont pas toujours conscience, malgré leur bonne volonté, de ce qui peut être jugé digne d'intérêt ou non.

CK

### Nominations chez les sapeur-pompiers

Ayant réussi avec succès leur école de sous-officiers, les sapeurs André Alder et Alain Ratte ont été officiellement nommés caporaux par les autorités communales lors du premier exercice annuel de la compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres.



André Alder a effectué son école de formation en 1986 et fait également partie du corps des sapeurs-pompiers des CFF.



Photographies : Christophe Imhoos

Alain Ratte a rejoint les rangs des pompiers de Vandœuvres en 1999.

CI



### **Marché de Noël 2005**

Le samedi 26 novembre aura lieu le Marché de Noël sur la place du Vandœuvres.

Toute personne intéressée à tenir un stand peut s'adresser au comité d'organisation (Mme E. Schlaepfer 079 225.67.36).



## Maison Bianchi

Les communiens ne sont pas sans ignorer que la commune a récemment fait l'acquisition de la maison dite « Bianchi », sise au carrefour des routes de Vandœuvres et Meinier, jouxtant l'ancien commerce *La Pinède* devenu aujourd'hui *La Maissonnette* et le restaurant bien connu du *Cheval-Blanc*. Le choix de cette acquisition fut motivé par le souci de la commune de revitaliser le centre du village en créant commerces et logements.

Différents architectes, tant de la commune que de la ville, ont été sollicités pour faire des propositions de rénovation de l'édifice, sa démolition ayant été purement et simplement écartée.

La commission Bâtiments, suite à cette consultation, s'est penchée sur les diverses propositions reçues de ses mandataires. Un des projets est nettement sorti du lot en se distinguant par l'originalité de son approche, qui a conduit les commissaires à entamer une réflexion allant bien au-delà de la rénovation de cet édifice qui se situe, on le rappelle, en plein centre du village.

Au plan architectural, il a été proposé de surélever ce bâtiment de deux étages en supprimant la toiture actuelle pour en faire en son sommet une sorte de « jardin suspendu » public. Outre le fait que cette proposition permettrait la création de logements plus nombreux que ceux qui pourraient être faits sur la base de l'édifice existant, elle offrirait aux habitants du village, grâce à un escalier extérieur en bois de bel aspect, de pouvoir profiter du jardin ainsi créé en son sommet, lequel comprendrait des essences rares, et permettrait surtout aux visiteurs d'admirer la splendide et unique vue dont ils pourraient jouir à partir de ce promontoire.

Au plan intérieur, le projet prévoit la création de plus d'une demi-douzaine de logements,

dont une partie serait prévue en priorité pour les habitants de Vandœuvres, tandis que le rez-de-chaussée et le sous-sol seraient réservés à des locaux commerciaux.

Concernant la surface commerciale, la commune aurait d'ores et déjà trouvé preneur. En effet, un club de rencontre à la recherche de locaux dans la campagne genevoise s'était d'abord intéressé à l'arcade du centre du village, laquelle s'est avérée trop exiguë. Il ne serait dès lors pas exclu que les nouveaux locaux commerciaux à créer conviennent à cette association qui recherche naturellement calme et discrétion. Les discussions entre la commune et ce club de rencontre sont bien avancées, au point que ce dernier serait même disposé à financer une galerie souterraine d'accès par le parking souterrain du centre du village, ce qui garantirait l'absence de toute nuisance et assurerait une parfaite confidentialité à ses membres qui pourraient ainsi accéder aux locaux par le sous-sol sans être vus.

Le projet de l'architecte plébiscité a retenu plus particulièrement l'attention des commissaires en ce qui concerne les aménagements extérieurs. De manière quelque peu audacieuse, celui-ci a proposé d'étendre le jardin de la propriété actuelle en créant une zone de détente au sein du village qui déborderait sur la route de Vandœuvres et une partie de la route de Meinier. Ce jardin, en symétrie à celui figurant sur le sommet du bâtiment, permettrait non seulement aux habitants du centre du village mais aussi à ceux fréquentant les commerces et le restaurant avoisinant de déambuler dans un environnement paisible et verdoyant.

Ce jardin, en prise avec la route, aurait naturellement des répercussions sur la traversée du village, souci majeur de la commune, dont l'architecte en question était bien conscient. Dès lors, la commission Bâtiments s'est rapprochée de la commission Routes. Elles ont

recommandé à l'architecte de s'adjoindre les services d'ERTEC, bureau bien connu. En l'état des discussions et réflexions, cette zone de détente permettrait une meilleure fluidité du trafic. En effet, le giratoire du centre du village serait supprimé au profit du maintien de l'axe principal de passage aux routes de Choulex et Vandœuvres, ainsi dédiés aux pendulaires, axe dont la vitesse serait relevée, redonnant ainsi à ce tronçon sa fonction première de fluidifier le trafic automobile aux heures de pointe.

Compte tenu de l'empiètement de cette future zone de détente sur la route de Meinier, cette dernière serait rétrécie sur sa partie supérieure et mise en sens unique dans le sens centre du village - route de Meinier. Pour juguler le trafic venant de la route de Meinier, l'architecte à l'origine de cette proposition, en collaboration avec le bureau ERTEC, étudie la possibilité de dévier le flot du trafic venant de la route de Meinier sur le chemin des Princes, qui serait naturellement élargi, par le biais de feux intelligents qui donneraient priorité aux véhicules venant de Meinier et se rendant en ville. A partir de là, le trafic serait ensuite redirigé sur la route de la Capite. Cette vision imaginative

résoudrait le problème du trafic automobile devant l'école du village, la portion de la route de Meinier à hauteur du chemin des Princes jusqu'au centre du village étant mis en "Bordiers autorisés".

Les commissions Bâtiments et Routes, conscientes du caractère audacieux de ces propositions, sont néanmoins enthousiasmés de cette réflexion qui a, pour point de départ, la rénovation de la Maison Bianchi ! Le débat sera prochainement porté devant le conseil municipal qui examinera et validera peut-être cet innovant projet. Il semble que les autorités politiques soient conscientes qu'elles disposent désormais d'un projet ambitieux et original constituant une réelle alternative à toutes les autres propositions formulées jusque-là.

Vu l'importance et les conséquences d'un tel projet, les communiens seront naturellement tenus au courant très prochainement des crédits d'étude qui seront votés. Ils seront en outre conviés à une séance d'information, peu avant le commencement des travaux.

*Christophe Imhoos*



Photographie : Th. Bricet

# ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni à deux reprises, les 6 décembre 2004 et 21 février 2005.

## Séance du 6 décembre 2004

La séance s'est ouverte sur une communication du bureau.

Après que le Conseil municipal, lors d'une précédente séance, avait refusé de vendre une parcelle, propriété de la commune, sise chemin de la Blonde, à un investisseur privé qui souhaitait l'acquérir pour y construire une villa, le bureau a reçu d'un tiers directement intéressé par ce projet de construction, un courrier lui demandant de réexaminer sa position.

La réouverture des débats ayant contre toute attente été votée par 7 voix favorables contre 5 défavorables et aucune abstention, la discussion a débuté.

Elle s'est cependant rapidement interrompue lorsqu'il a été décidé, à l'unanimité, de renvoyer ce dossier en commission.

Il appartient désormais aux commissions de l'aménagement du territoire ainsi qu'administrative et financière de préavis ce dossier qui sera vraisemblablement présenté à nouveau au Conseil lors de sa séance du 18 avril 2005.

En résumé, il est apparu que deux visions politiques distinctes s'affrontent quant à la vente de ce terrain acquis par la commune au titre de réserve foncière.

Les uns souhaitant réaliser cet actif immobilier pour dégager immédiatement des liquidités afin de les investir dans d'autres projets communaux. Les autres, pour qui la réalisation des projets communaux les plus aboutis ne nécessite pas la vente de ce terrain,

souhaitant le garder afin de pouvoir, le cas échéant, l'utiliser ultérieurement comme monnaie d'échange dans le cadre du plan d'aménagement de notre commune... plaidant que réserve foncière n'équivaut pas à réserve financière.

Comme vous pouvez aisément le deviner, ce sujet appellera d'autres débats dont nous vous rendrons compte dans ces colonnes.

La suite de cette séance fut consacrée en grande partie aux différents rapports des commissions.

Devant le nombre croissant de demandes de subventions qu'elle reçoit, la commission de la culture a décidé de mener une réflexion globale quant à la politique de subventionnement de la culture à Vandœuvre.

A suivre donc !

Mme la présidente de la commission Aide sociale et humanitaire nous a ensuite présenté un certain nombre d'associations qui bénéficieront de la manne communale : de petites ONG, dans le cadre de projets ponctuels.

Un projet de délibération était enfin à l'ordre du jour.

Il s'agissait de décider ou non d'un crédit supplémentaire de Fr. 50'000.- pour financer les études, par six architectes, liées à la transformation et à la réhabilitation de l'immeuble récemment acquis par la commune, sis 2, chemin du Manoret, soit « la maison Bianchi » jouxtant le *Cheval-Blanc*.

Il est prévu d'utiliser ce crédit d'étude pour rémunérer, à raison de Fr. 5'000.- chacun, les architectes commis.

A l'issue d'un premier tour de table, deux d'entre eux recevront Fr. 5'000.- supplémentaires pour affiner leur projet avant que le Conseil ne tranche.

Cette délibération a été acceptée par 10 voix

favorables contre 1 défavorable et aucune abstention.

## Séance du 21 février 2005

C'est par deux bonnes nouvelles que s'est ouverte cette séance.

La première tenait dans les innombrables lettres de remerciements reçus après la dernière sortie des Aînés. Merci à leurs auteurs !

La seconde nous a permis de nous réjouir de la nomination au grade de Caporal des sapeurs-pompiers de MM. André Adler et Alain Ratte. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos plus vives félicitations.

Les rapports de commissions donneront lieu à des joutes oratoires non dépourvues d'intérêt.

Ce fut d'abord au président de la commission des routes de nous rendre compte de la séance du 31 janvier, organisée autour de représentants du comité référendaire venus présenter leurs vision et propositions pour la traversée de Vandœuvres.

Celles-ci tenaient en 8 points :

- Modifier rapidement les aménagements provisoires en place ;
- Planifier globalement la circulation à Vandœuvres ;
- Supprimer le giratoire des Hauts-Crêts ;
- Prévoir un cheminement pour les élèves ;
- Revoir à la baisse le coût des travaux ;
- Changer de bureau d'ingénieurs ;
- Installer radars et feux intelligents plutôt que de rétrécir ;
- Collaborer avec les référendaires.

Ces diverses propositions firent l'objet d'un débat qu'il n'est pas possible de résumer ici, raison pour laquelle nous vous invitons à visiter le site [www.vandoeuvres.ch](http://www.vandoeuvres.ch) pour en savoir plus.

Pour ceux que les moyens modernes de communication rebutent encore, on dira que deux courants semblent se dessiner.

Celui constitué de celles et ceux qui souhaiteraient voir se concrétiser immédiatement un

certain nombre de mesures provisoires nouvelles avant de réaliser celles qui emporteront l'adhésion du plus grand nombre et l'autre, plus radical, qui plaide pour que table rase soit faite du projet rejeté par le souverain et que de nouveaux ingénieurs planchent sur un nouveau projet.

Parce que rien n'est simple, on trouve encore, dans les deux courants précités, les tenants d'une certaine globalisation, pour qui toutes les zones de la commune doivent faire l'objet d'une étude de circulation en même temps que la traversée du village proprement dite, et les tenants d'une réalisation par étapes de tous ces projets.

Les travaux de la commission continuent et, parallèlement, notre Exécutif renoue les contacts avec l'OTC pour imaginer la suite à donner à cet épineux dossier.

La commission administrative a mis un point final à la révision du règlement du Conseil municipal, lequel a été adopté sans oppositions.

Une autre délibération a réuni l'unanimité, celle prévoyant l'augmentation des indemnités aux maire et adjoints qui passent de Fr. 101'000.- globalement par an à Fr. 140'000.-

Dans le prolongement de cette délibération, le Conseil était saisi d'un projet de délibération déposé par M. Eric Pradervand, conseiller municipal, visant à abroger purement et simplement le règlement communal portant sur les prestations de retraite des anciens membres de l'Exécutif.

Pour mémoire, notre règlement actuel prévoit qu'à l'âge de la retraite, tout ancien membre de l'Exécutif ayant siégé une législature au moins percevra Fr. 6'000.- par an, ce montant étant porté à Fr. 12'000.- pour les anciens ayant siégé deux législatures ou plus.

A l'époque de l'adoption de ce règlement, soit en 2000, les membres de l'Exécutif et partant, vu l'aspect paritaire du système, la commune, ne cotisaient pas à la LPP.

Il a ainsi été décidé, sur le modèle de Cologny et de Collonge, de renoncer à mettre en place un système d'assurance, pour préférer légiférer

par le biais d'un règlement.

Depuis lors, sous l'effet conjugué d'une baisse du revenu minimum soumis à cotisation LPP et de l'augmentation des indemnités aux maire et adjoints dont il a été question ci-dessus, l'obligation de cotiser à la LPP est née.

Le conseiller ayant déposé le projet de délibération voit dans le règlement actuel un cumul injustifié de prestations qui ne seraient en outre même pas dues puisque les bénéficiaires actuels n'ont rien cotisé.

Il appartiendra à la commission administrative de préavisier cet objet, dès lors que le Conseil le lui a renvoyé par 7 voix favorables contre 5 défavorables et 2 abstentions.

Une proposition de résolution relative au transfert des charges du canton aux communes voté dans le cadre de la loi budgétaire cantonale a

fait l'objet d'un bref débat.

Le sujet, abondamment relaté par la presse locale, ne mérite pas que l'on s'appesantisse ici, si ce n'est pour vous dire que la commune de Vandœuvres, par 12 oui, aucun non et 1 abstention s'est prononcée en faveur de la proposition dont le but est de s'opposer à ce transfert de charges.

Une motion de M. Jean-Philippe de Toledo aurait mérité quelques lignes si elle n'avait pas fait double emploi avec une décision déjà prise par le Conseil lors de sa séance précédente, savoir la vente ou non de la parcelle du chemin de la Blonde qui sera abordée par la commission administrative comme il vous l'a été relaté plus haut.

*Nicolas Terrier*

# TRAFIC

**Genève regarde Zurich se mettre à 30 à l'heure à toute vitesse.**

**Presque tous les quartiers de Zurich ont été mis en « zone 30 », sans remous. Elus et techniciens genevois sont venus voir... Reportage.**

La zone 30 devrait, de par sa nature, être synonyme de sécurité, de qualité de vie et de tranquillité. A Genève, pourtant, elle est parfois associée à l'insécurité et à l'énervement. Doit-on y effacer tout passage-piétons? Doit-elle comprendre aussi des routes d'accès de moyenne importance? C'est avec de telles questions en tête qu'une cinquantaine d'élus municipaux et de spécialistes genevois se sont rendus à Zurich fin janvier, afin de voir comment la première ville du pays s'est débrouillée pour instaurer sans heurts des zones limitées à 30 km/h dans pratiquement tous ses secteurs résidentiels.

L'initiative de cette « course d'école » professionnelle a émané du Département cantonal de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE). Le conseiller d'Etat Robert Cramer a en effet jugé utile de donner la possibilité aux acteurs - conseillers municipaux de la Ville de Genève, magistrats d'autres communes, responsables au sein de l'administration cantonale, représentants du TCS et de l'ATE - de juger sur pièce d'un produit fini et largement accepté.

« A Zurich, ils ont mis en place quatre-vingt zones 30 en une année, à un coût qui défie toute concurrence. Et ça marche! Etant donné qu'à Genève, c'est un sujet de débats, il est intéressant, pour tous ceux qui ont des compétences en la matière, d'aller voir ce qui a été fait à Zurich », précise Caroline Dallèves, chargée de communication au DIAE.

**Passages-piétons maintenus, mais axes routiers évités**

Bravant un froid plus que glacial, les politiciens et techniciens se sont mis au « Tempo 30 » zurichois. Ils ont vu que l'aménagement de ces rues est réduit au minimum. Les entrées des zones sont marquées par de simples poteaux posés sur des socles et il n'y a guère beaucoup d'autres éléments que de petits gendarmes couchés circulaires placés au milieu de certains carrefours. Quant aux fameux passages-piétons, on en trouve parfois au beau milieu des zones. La Ville de Zurich estime que l'ordonnance fédérale permet une interprétation flexible à propos de cette possibilité.

L'étendue de ces secteurs tranquillisés est par contre très limitée. On sort très vite d'une zone 30 pour entrer dans une autre. Entre deux, la route à plus fort trafic est restée limitée à 50 km/h. Zurich a donc opté pour une multitude de petites zones à l'intérieur des quartiers, entre lesquelles un certain transit peut passer. De toutes façons, on peut aussi traverser ces axes à pied sans souci: l'automobiliste zurichois est courtois. D'une manière générale, le centre-ville de la grande métropole suisse donne une impression de grande tranquillité.

# ENJEUX

## A l'école des créateurs d'entreprise...

Les entreprises naissent, grandissent et meurent... et renouvellent sans cesse le tissu économique de la région.

Cette vitalité, nous la devons à une culture du risque qui anime un nombre, certes limité mais significatif, de personnes, et, aujourd'hui surtout de jeunes qui découvrent les voies exaltantes de la création d'entreprise. Sur ce chemin, c'est la confiance en soi qu'ils recherchent entre autres afin de vaincre des peurs enfouies, des élans affaiblis résultant d'une économie à la morosité durable.

Par réaction, l'émergence de nouvelles sociétés constitue un beau contrepois à un contexte frileux. Des éléments qui font de ces élans individuels ou collectifs des réussites, on retiendra : la motivation liée à l'indépendance d'action, le désir de se réaliser et parfois même l'envie d'une certaine richesse matérielle qui vient plus ou moins rapidement au rendez-vous. Du moins, c'est cet ensemble d'éléments moteurs qui caractérise tout entrepreneur innovant, et le phénomène est d'autant plus d'actualité que l'ambiance économique actuelle est propice à ce genre d'expérience.

Cette création de richesse mérite une attention particulière et surtout des conditions appropriées à la réussite de son développement. Notre commune est particulièrement sensible à cette problématique. Genilem également, puisque c'est le travail de ses gestionnaires que d'accompagner les créateurs d'entreprises innovantes sur le chemin de leur démarrage. Pour faire ses preuves, cette méthode se nourrit de l'échange, de l'interactivité. Comme notre région d'ailleurs qui, grâce à l'implantation de nouvelles entreprises, voit son tissu économique enrichi.

L'interactivité offerte par Genilem prend la forme d'un accompagnement sélectif et effica-

ce de trois années consécutives. Le créateur d'entreprise reçoit ainsi gratuitement un soutien de grande qualité qui l'amènera à terme à une réussite avérée.

Quant à l'interactivité proposée par notre commune, elle est d'une autre nature, mais tout aussi importante pour la santé du tissu économique de la région et la réussite des créateurs, qu'ils soient actifs ou non sur son espace. Peu importe ! La création de richesse qu'ils génèrent n'a pas de limites géographiques et les retombées intercommunales sont souvent impalpables mais bien réelles.

Nos instances communales connaissent le charme et les exigences relationnelles des contacts avec le public ! En encourageant les créateurs naissants, elles observent et comprennent leurs attentes comme la recherche de structures d'accueil ou encore celle d'un environnement propice au lancement d'une nouvelle activité. La richesse des talents, la foison des bonnes volontés et des générosités individuelles dont font preuve les créateurs d'entreprises n'a d'égal que la dynamique du réseau relationnel que nos communes entretiennent régulièrement avec Genilem.

Dans ce contexte interactif, la tradition d'accueil et d'écoute de notre commune contribue en amont à l'émergence de créateurs d'entreprises qui assureront sans conteste le maintien de notre niveau de vie et de notre place dans une économie mondialisée. C'est aussi le meilleur moyen de les amener vers Genilem. « L'école des créateurs d'entreprises » ressemble étonnamment à une école communale qui voit inmanquablement passer les leaders de demain.

Pour plus d'informations : GENILEM –  
Genève, Bd du Théâtre 4, 1204 Genève  
[www.genilem.ch](http://www.genilem.ch) Tél. 022 817.37.70  
[info@genilem.ch](mailto:info@genilem.ch)

# AGENDA

## ***BIBLIOBUS : de 15h à 16h30***

2 juin	20 octobre
28 juillet	17 novembre
25 août	15 décembre
22 septembre	

---

## ***SORTIE DES AÎNÉS***

**Mercredi 8 juin**, visite du Parc des oiseaux de Villars-les-Dombes

---

## ***CARTES DE COMMUNIER***

Ces cartes sont délivrées gratuitement à la mairie, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une photographie. Elles donnent droit à des tarifs préférentiels à la piscine de Thônex.

---

## ***NOUVEAUX PASSEPORTS***

Depuis janvier 2003, les commandes de nouveaux passeports se font à la mairie.

### Rappel des documents nécessaires :

- une photo format 35 mm x 45 mm, visage centré, de face, sans couvre-chef, arrière-plan neutre
- le livret de famille
- le permis d'établissement (pour les Confédérés)
- l'ancien passeport (si vous en possédez un)

Prix : Fr. 125.- pour les adultes

Fr. 60.- pour les enfants

frais de port compris (payables en argent liquide uniquement à la commande).

## INFORMATIONS COMMUNALES

**Mairie** ☎ **022.750.14.18** [www.vandœuvres.ch](http://www.vandœuvres.ch) e-mail : [info@vandœuvres.ch](mailto:info@vandœuvres.ch)

104, route de Vandœuvres, case postale 8, 1253 Vandœuvres

Heures d'ouverture :

Lundi et mardi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Mercredi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00, après-midi fermé

**État civil** : Mairie de Cologny - 24, route de la Capite ☎ **022.737.49.49**

Lundi - vendredi 9h -12h

Lundi 14h -18h30; mardi à jeudi 14h - 17h.; vendredi 14h -16h.

**Levée des déchets** ☎ **022.750.23.15**

M. Thierry Pradervand

*Ordures ménagères* : mardi et vendredi dès 6h30

*Déchets de jardin* : lundi dès 13h00 de mi-mars à décembre

*Papier et carton* : dernier mercredi du mois

*Objets encombrants* : premier mercredi du mois

*Verre, PET, ALU* : conteneurs au parking du centre communal

*Appareils électroménagers* : repris par les commerces spécialisés ou à rendre gratuitement

au Site de Châtillon ☎ **022.727.05.20** ou encore chez Cargo-Domicile ☎ **022 308.90.00**

**Voirie, espaces verts** ☎ **022.750.12.68**

Cantonniers communaux

**Service du feu**

SIS (urgences) ☎ **118**

Capitaine Thierry Pradervand, commandant des Sapeurs-Pompiers de Vandœuvres

☎ **022.750.23.15**

**Poste de Vandœuvres** ☎ **022.750.12.30**

Heures d'ouverture : lundi - vendredi : 8h-11h et 16h-18h samedi : 9h00-11h00

**École enfantine et primaire** 4, route de Pressy ☎ **022.750.22.17**

**Jardin d'enfants Le Toboggan** 2, route de Pressy ☎ **022.750.10.01**

**Garderie La Tanière de l'Éveil** 2, route de Pressy ☎ **022.750.14.08**

**Association Koala** 47, route de Mon-Idee ☎ **022.349.30.66**

**Service d'urgence des médecins** (jour et nuit) ☎ **022.320.25.11**

**FSASD** (Fondation des services d'aide et de soins à domicile)

Central d'appel ☎ **022.420.20.00**

**CASS** (Centre d'action sociale et de santé) ouvert de 8h à 12h et de 14h00 à 18h

24, ch. du Vieux Vésénaz 1222 Vésénaz ☎ **022.420.46.00**

**Cartes d'identité et passeports** délivrés à la mairie

Lundi après-midi de 14h00 à 16 h00 et jeudi matin de 9h00 à 11h00 ou sur rendez-vous

Mme Martine Burkhalter ☎ **022.750.14.18**